

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2022 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère et mairesse suppléante, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6..

Autre présence :

Monsieur Freddy Gourlay, inspecteur municipal

Citoyens : 11

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 004, Monsieur Jérémie Cardinal de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 066, Madame Pierrette Lambert de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 101, Madame Andrée Benoît de Drummondville.

4. Adoption de l'ordre du jour

269.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
17 octobre 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
 2. Ouverture de la réunion
 3. Tirage loto église
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
 6. **Demandes**
 - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciements pour l'aide financière pour l'entretien de la pelouse et pour le déneigement du stationnement de l'église
 - b) Club motos-neige des Érables inc. : traverse des sentiers de motoneige saison 2022-2023
 - c) Maison des jeunes de Sainte-Brigitte-des-Saults : prêt d'une salle au centre communautaire
 - d) Fondation médicale Jean-Pierre Despins : souper-bénéfice annuel
 - e) Espace MUNI : Grande Semaine des tout-petits 2022
 - f) ARLPHCQ : contribution au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de Drummond
 7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 8. **Dossiers municipaux**
 - a) Rapport du maire sur les faits saillants des derniers états financiers
 - b) SOMUM : adhésion 2022 – 2023
 - c) Programme Nouveaux horizons pour les aînés
 - d) Calendrier des séances ordinaires 2023
 - e) Rapport d'audit de conformité des rapports financiers de la commission municipale du Québec : dépôt
 - f) Avis de motion : règlement 462/2022 concernant la limite de vitesse dans le rang Sainte-Anne à Sainte-Brigitte-des-Saults
 - g) Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : nominations
 - h) Infotech : ristourne au 31 mai 2022
 - i) SIUCQ : contribution 2023
 - j) Génératrice centre communautaire : remplacement de la pompe d'amorçage
 9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Reconstruction d'un viaduc sur le 10^e rang de Wendover à Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 - c) Achat détartreur à aiguille et dévidoir pour le garage municipal
 - d) Marquage du rang Sainte-Anne et de la côte du rang Sainte-Marie (rue Principale)
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Achat d'un transpalette pour l'usine d'épuration
 - c) Chemaction : réparation de la pompe doseuse de chlore
 11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction septembre 2022
 - b) Adoption du premier projet du règlement 461-2022 modifiant le règlement de construction no 455-2021
 - c) Présence de causes d'insalubrité et de nuisances et la démolition d'immeubles situés au 1425, rang Saint-Joseph
 12. **Loisirs et culture**
 - a) Les Fleurons du Québec : adhésion 2023-2025
 13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Transport adapté et collectif : intention
 - c) Schéma de couverture de risques en incendie : bornes sèches
 14. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
 15. **Levée de la réunion**
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 septembre 2022 ;

270.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciements pour l'aide financière pour l'entretien de la pelouse et pour le déneigement du stationnement de l'église

Les membres de l'Assemblée de la Fabrique remercient la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la réponse favorable à leur demande d'aide financière pour la tonte de pelouse et pour le déneigement du stationnement des terrains de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix.

b) Club de motos-neige des Érables inc. : traverse des sentiers de motoneige saison 2022-2023

ATTENDU QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. a demandé, le 3 septembre dernier, l'autorisation afin que le sentier de motoneige puisse traverser, pour la prochaine saison, les rangs Saint-Patrice et Saint-David de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults (voir résolution numéro 241.09.2022) ;

ATTENDU QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. a omis de demander que le sentier de motoneige puisse traverser le rang Saint-Louis de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande que la Municipalité installe de la signalisation nécessaire, afin que les automobilistes soient informés de la présence possible de motoneigistes à ces endroits ;

271.10.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 241.09.2022 ;
- d'autoriser les traverses des rangs Saint-Patrice, Saint-David et Saint-Louis au Club de Motos-neige des Érables ;
- de mandater l'inspecteur municipal à faire l'installation des traverses dans lesdits rangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Maison des jeunes de Sainte-Brigitte-des-Saults : prêt d'une salle au centre communautaire

ATTENDU QUE la MDJ des Saults a été approchée par M. Arpad-Xavier Bocz, codirecteur général et artistique chez Mackinaw pour un projet de veillée de danse ;

ATTENDU QUE ce projet a pour but d'initier les jeunes de la maison des jeunes à la danse folklorique par des ateliers animés par des danseurs de la troupe et suite à ces ateliers, une veillée de danse sera organisée et permettra de réunir les membres de la MDJ des Saults et les citoyens de Sainte-Brigitte-des-Saults à une grande soirée dansante;

ATTENDU QUE la MDJ s'engage à défrayer les frais de 1 200 \$ qui représentent les frais de salaire des danseurs qui viendront animer les ateliers ;

ATTENDU QUE la MDJ des Saults aimerait savoir s'ils pourront bénéficier d'un prêt de salle gratuitement au centre communautaire pour la réalisation du projet s'ils manquent d'espace à la maison des jeunes ;

272.10.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le prêt de la salle au centre communautaire gratuitement à la maison des jeunes de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de publiciser l'événement sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Fondation médicale Jean-Pierre Despins : souper-bénéfice annuel

273.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de deux (2) billets au coût de 145,00 \$ chacun pour la 18^e édition du souper-bénéfice annuel au profit de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins, MD le 22 octobre 2022 à l'école secondaire « La Découverte » de Saint-Léonard d'Aston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Espace MUNI : Grande semaine des tout-petits 2022

ATTENDU QUE du 14 au 20 novembre prochain sera célébrée l'édition 2022 de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP) ;

ATTENDU QUE cette grande semaine est l'occasion de se poser collectivement la question suivante : avons-nous placé nos plus petits au cœur de nos priorités et, surtout, comment pouvons-nous agir pour construire des milieux de vie favorables à leur épanouissement et à leur développement global ?

ATTENDU QUE l'Espace MUNI nous invite à afficher notre soutien à la cause en participant à la Grande semaine des tout-petits ;

274.10.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de participer à la Grande semaine des tout-petits en publiant l'événement sur nos réseaux sociaux et dans le journal paroissial, *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) ARLPHCQ : contribution au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de Drummond

ATTENDU QUE l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) demande à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults une aide financière pour permettre à nos citoyens vivants avec des incapacités de tous genres de leur permettre l'initiation à des activités de loisirs;

ATTENDU QU'ils suggèrent une contribution équitable pour chacune des municipalités s'élevant à 0.25\$/citoyens ;

275.10.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser ladite demande considérant les crédits budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues août	322,78 \$
208, Ch. de la Rivière du 8 juillet au 7 septembre 2022	844,41 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2022	5 884,51 \$
----------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2022	2 264,94 \$
----------------------------------	-------------

SAAQ

Remplacement plaque Mack 2010	12,00 \$
-------------------------------	----------

TELUS

Cellulaire du 25 août au 24 septembre 2022	57,49 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Amazon ; panneau de porte salle de bain MDJ	24,74 \$
Amazon ; adaptateur 6,35 mm	19,59 \$
Bonichois	3,29 \$
Laferté ; déco bureau DG	518,42 \$
It Cloud.ca Solution / 22 juillet au 21 août exchange	52,78 \$

Ikea ; matelas pour table à langer biblio	14,95 \$
Tradition ; boisson pour conseil	33,96 \$
Laferté ; ajustement facture écart panne informatique	908,15 \$
Vivaco ; peinture, disque à lamelle	27,36 \$
Vivaco ; Flashing, aspenite	53,87 \$
Renaud-Bray ; jeu de quilles finlandaises loisirs	42,52 \$
Laferté ; retour mat plafond	(211,51 \$)
Laferté ; ajustement facture écart panne informatique	(908,15 \$)
TOTAL DU CHÈQUE	300,58 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire AOÛT 22 #083128488	225,29 \$
Mathilde Potvin AOÛT 22 # 815 046 800	223,76 \$

GROUPE MASKATEL

SEPTEMBRE (336-4460) Bureau	183,36 \$
SEPTEMBRE (336-7149) Garage et aqueduc	61,70 \$
SEPTEMBRE (336-7145) bibliothèque	52,63 \$
SEPTEMBRE (336-7136) usine épuration	52,63 \$
SEPTEMBRE (336-4917) centre comm. et MDJ	68,98 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct août 2022	35,00 \$
---------------------------------	----------

FAUCHER FERNANDE

Remb salle #2 location du 10 sept / salle déjà louée	150,00 \$
--	-----------

Total des chèques émis : 10 740,06 \$

276.10.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 10 740,06 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 35 112,79 \$;
- d'accepter la liste les factures d'achats déposés au montant de 162 936,35 \$ incluant 15 416,19 \$ pour le total des chèques émis et 147 520,16 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Rapport du maire sur les faits saillants des derniers états financiers

ATTENDU QUE le maire présente le rapport sur la situation financière et les faits saillants de 2021 pour la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

277.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de publier le rapport du maire sur le site internet de la municipalité, ainsi que dans le journal municipal, *le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) SOMUM : adhésion 2022-2023

ATTENDU QUE la MRC de Drummond était porteuse du projet du logiciel de communication pour les alertes citoyennes, SOMUM Solution inc., pour 13 municipalités participantes à ce projet et que le coût total du logiciel était divisé au prorata des municipalités participantes au projet ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond désirait se retirer du contrat avec SOMUM Solution inc. ;

ATTENDU QUE SOMUM Solution nous a fait parvenir une offre de services pour adhérer à la plateforme sans que la MRC de Drummond soit l'hôte du projet ;

ATTENDU QUE suite au conseil des Maires de la MRC de Drummond, les élus ont manifesté leur désaccord à la directrice générale de la MRC concernant le retrait de la MRC au contrat avec SOMUM Solution inc. puisqu'en étant avec la MRC, le coût pour adhérer à la plateforme était fait au prorata des municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la directrice générale a mentionné aux élus que la MRC désirait reprendre le contrat avec SOMUM Solutions inc. pour faire économiser les municipalités participantes ;

278.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de refuser la proposition numéro SO-20221004-39 de SOMUM Solution inc. pour la licence annuelle de logiciel SOMUM et du forfait annuel de communications au coût de 2 160,00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2022-2023 ;
- d'aviser la MRC de Drummond que nous désirons renouveler l'adhésion du logiciel de communication SOMUM Solutions inc. en collaboration avec la MRC de Drummond pour l'année 2022-2023 ;
- d'accepter que le versement soit fait au prorata des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions ;

ATTENDU QUE ce programme offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité ;

ATTENDU QUE les élus n'ont pas d'idées de projet pour l'année 2023 ;

279.10.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas présenter de demande de subvention pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

280.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront les lundis suivants et débiteront à 20 h à la salle du conseil municipal, soit au 319, rue Principale;

• 16 janvier	• 13 février	• 13 mars
• 17 avril (3 ^e lundi)	• 8 mai	• 12 juin
• 10 juillet	• 14 août	• 11 septembre
• 16 octobre (3 ^e lundi)	• 13 novembre	• 11 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Rapport d'audit de conformité des rapports financiers de la commission municipale du Québec : dépôt

ATTENDU la transmission par courriel, le 14 mars 2022, par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), de la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers ;

ATTENDU QUE la CMQ exige le dépôt du rapport d'audit en séance du conseil ;

281.10.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de déposer lors de la présente séance ordinaire du conseil du 17 octobre 2022, le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers ;

- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution par courriel à la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Avis de motion : règlement 462/2022 concernant la limite de vitesse dans le rang Sainte-Anne à Sainte-Brigitte-des-Saults

282.10.2022 Un **AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption du règlement 462/2022 ayant pour objet la limite de vitesse dans le rang Sainte-Anne à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : nominations

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

ATTENDU QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults doit constituer un tel comité;

283.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

- que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :
 - du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la directrice générale;
 - de la directrice générale adjointe
- que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Infotech : ristourne au 31 mai 2022

Infotech a versé une ristourne de 385,00 \$ dans le cadre du module Rôle en ligne pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2022.

i) SIUCQ : contribution 2023

284.10.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler la desserte en mesure d'urgence et sécurité civile pour l'année 2023 ;
- de défrayer le coût de la contribution à 1,25 \$ par habitant selon la liste officielle des populations des MRC pour une contribution totale de 930,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Génératrice centre communautaire : remplacement de la pompe d'amorçage

ATTENDU QUE la génératrice qui alimente le centre communautaire et l'usine de traitement d'eau potable a des fuites de diesel lors de la mise en marche ;

285.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 17040 de Drumco Énergie pour le remplacement de la pompe d'amorçage sur la génératrice Kohler 80REOZJF au coût de 865.51 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

- Monsieur Ghislain Chartrand fait part de son mécontentement sur le rang Sainte-Anne ;
- Madame Maryse Cartier demande aux chauffeurs de camion de déneigement de mettre plus d'abrasif entre le 1250 et le 1290, rang Sainte-Anne.

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Réparation du garde-fou dans la route Gamache ;
- Changement de la pompe d'aqueduc ;
- Installation du nouveau chauffe-eau à l'usine d'épuration ;
- Nettoyage des filtres à l'usine d'épuration ;
- Installation des nouvelles lampes UV à l'usine d'épuration ;
- Inspection du camion de la voirie ;
- Asphaltage du rang Sainte-Anne et de la côte de la rue Principale ;
- Réparation du ponceau du rang 7 ;
- Installation des pieux pour la sortie de secours de la bibliothèque ;
- Réparation de la saleuse chez les Équipements L. Cardinal inc. ;
- Installation d'un trou d'homme dans le stationnement du garage municipal.

b) Reconstruction d'un viaduc sur le 10^e rang de Wendover à Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le 27 septembre 2022, le ministère des Transports avisait Monsieur Stéphane Dionne, maire de Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par courriel qu'ils ont analysé la demande de reconstruction d'un viaduc sur le 10^e rang de Wendover, au-dessus de l'autoroute 20. Ils ont pris la décision de ne pas reconstruire la structure.

c) Achat détartreur à aiguille et dévidoir pour le garage municipal

286.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le devis numéro 1255359 de chez Carquest Drummondville pour l'achat d'un détartreur à aiguille ZIN CPT7120 au coût de 302,99 \$ plus les taxes applicables pour le garage municipal ;
- d'accepter le devis numéro 1255359 de chez Carquest Drummondville pour l'achat d'un dévidoir ZIN 83754 au coût de 284,95 \$ plus les taxes applicables pour le garage municipal. ;
- de mandater l'inspecteur municipal à en faire la commande chez Carquest Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Marquage du rang Sainte-Anne et de la côte du rang Sainte-Marie (rue Principale)

ATTENDU QUE des travaux de pavage ont eu lieu dans le rang Sainte-Anne et dans la côte du rang Sainte-Marie (rue Principale) ;

287.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 2471 de chez Marquage Traçage Québec pour du marquage de 3 500 ml de ligne simple jaunes, 1 400 mm de ligne simple blanche et 2 lignes d'arrêt au coût de 2 661,68 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

b) Achat d'un transpalette pour l'usine d'épuration

ATTENDU QUE lors de la livraison de « pass » à l'usine d'épuration, les employés municipaux ont de la difficulté à décharger la marchandise en raison du poids ;

ATTENDU les recommandations de l'inspecteur municipal à ce sujet ;

288.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro Q15.000001232 du 29 septembre 2022 de chez Manu Vic inc. pour l'achat d'un transpalette 27 X 48 roue simple au coût de 440,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur municipal à en faire la commande chez Manu Vic inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Chemaction : réparation de la pompe doseuse de chlore

ATTENDU QUE suite à une vérification de la pompe doseuse chez Chemaction, un diagnostic a été rendu ;

ATTENDU QUE l'ensemble de rechange doit être changé sur la pompe et qu'une réinstallation des vannes doit être faite ;

289.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 42289 de Chemaction au coût de 598,50 \$ plus les taxes applicables pour l'ensemble de rechange et la réinstallation des vannes sur la pompe doseuse de chlore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Urbanisme

a) Permis de construction septembre 2022

- Trois (3) permis ont été délivrés pour le mois de septembre 2022.

b) Adoption du premier projet du règlement 461/2022 modifiant le règlement de construction no 455-2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

***PREMIER PROJET
RÈGLEMENT 461-2022 POUR
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NO 455-2021***

ATTENDU l'adoption par la municipalité du règlement de construction no 455-2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de construction no 455-2021 nécessitait des modifications afin d'ajouter des modifications aux types de fondations ;

ATTENDU QUE cette modification est effectuée pour le bien de la collectivité ;

ATTENDU QUE des rencontres préparatoires ont été effectuées ;

290.10.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le premier projet du règlement no 461-2022 modifiant le règlement de construction no 455-2021 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Le contenu du deuxième alinéa de l'article 3.1 intitulé « Nécessité de fondations » est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

Malgré le premier paragraphe, un abri d'auto, une verrière, un agrandissement subséquent sur un étage ou un bâtiment annexe attenant à un bâtiment principal, peut ne pas avoir de fondation continue de béton monolithe coulé en place. Les résidences secondaires (chalets) et les camps forestiers pourront être installés sur pilotis ou pieux vissés s'ils sont localisés dans une zone agricole et sur un terrain ayant une superficie supérieure à dix (10) hectares.

Article 2 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 17 octobre 2022.

Monsieur Jean-Guy Hébert
Maire

Madame Mathilde Potvin
Directrice générale

Avis de motion donné le : 12 septembre 2022

Projet de règlement adopté le : 17 octobre 2022

Transmission à la MRC le : 19 octobre 2022

Avis de l'assemblée publique donné le : _____

Assemblée publique tenue le : _____

Règlement adopté le : _____

Transmission à la MRC : _____

Certificat délivré par la MRC le : _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le : _____

Entrée en vigueur le : _____

c) Présence d'insalubrité et de nuisances et la démolition

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées auprès de l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang Saint-Joseph, situé sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une visite des lieux ;

ATTENDU QUE les inspections ont également permis de démontrer la présence de causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble ;

ATTENDU les dispositions des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation sur les nuisances de la municipalité ;

291.10.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults reconnait qu'il existe des causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang Saint-Joseph, à Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs, Therrien Couture Joli-Cœur s.e. n. c.r. l., à défaut par le propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure, afin de préparer des constats d'infraction à être émis contre ce propriétaire et à requérir une ordonnance de la Cour municipale enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur la propriété et pour autoriser la

Municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer à l'ordonnance rendue par la Cour municipale dans le délai imparti, de procéder à l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) Les Fleurons du Québec : adhésion 2023-2025

ATTENDU QUE depuis 15 ans, le programme des Fleurons du Québec accompagne les municipalités de toutes les tailles aux quatre coins de la province grâce à la classification horticole ;

ATTENDU QUE la Corporation des Fleurons du Québec sollicite les Municipalités du Québec à devenir membre pour l'édition 2023-2025 ;

292.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas devenir membre de la Corporation des Fleurons du Québec pour l'édition 2023-2025 au tarif triennal de 869 \$ pour les trois (3) ans du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion à la MRC de Drummond.

b) Transport adapté et collectif : intention

ATTENDU QU'un regroupement des municipalités de la MRC de Drummond pour un projet de transport collectif et adapté a été mis sur pieds ;

ATTENDU QUE seulement deux (2) municipalités dans la MRC de Drummond ne participeront pas au projet de transport collectif et adapté ;

ATTENDU QUE le projet pourrait être bénéfique pour les citoyens de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

293.10.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter de faire partie du projet de transport collectif et adapté de la MRC de Drummond.

Un vote est demandé pour cette question :

POUR : Alain Conraud, conseiller
Christian Jutras, conseiller
Sarah Raymond, conseillère
François Bilodeau, conseiller
Frédéric Marier, conseiller
Nancy Fontaine, conseillère

CONTRE : Aucun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Schéma de couverture de risques en incendie : bornes sèches

ATTENDU QUE le schéma de couverture en incendie est en mise à jour ;

ATTENDU les ententes déjà signées avec les services incendies voisins ;

ATTENDU les coûts élevés pour entretenir et réparer les bornes sèches sur son territoire ;

ATTENDU les faibles capacités des bornes sèches actuelles ;

294.10.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de retirer des cartes d'approvisionnement en eau les bornes sèches du territoire et remplacer ceux-ci par des entraides automatiques et ponctuelles des services incendies avoisinants ;
- de laisser les bornes sèches en place sur le territoire de la paroisse ;
- de ne pas être responsable en cas de contamination d'eau dans les bornes sèches s'il y a lieu d'être utilisé par les services incendies de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Questions diverses

Aucun point n'est soumis.

17. Levée de la réunion

295.10.2022 Il est 21 h 37 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale